PanoRAMa

Octobre 2025

2025, une année charnière qui vient marquer des actes forts en termes d'accueil petite enfance.

Le 1er janvier, les communes ont vu arriver le SPPE, le Service Public Petite Enfance et l'obligation de le mettre en place. En réponse, le SICCE, avec le soutien du RPE et du LAEP Bleu Citron, travaille à porter la compétence pour l'ensemble des 15 communes. Nous, équipes du RPE/LAEP/CTG, accompagnées de la CAF, nous attelons à une petite refonte des services et actions afin de répondre encore mieux aux demandes et besoins des familles. Nous dessinons des projets au plus près des enfants, leurs familles et les assistantes maternelles de toutes les communes. Nous étoffons les réseaux partenariaux entre les professionnelles et les structures.

En avril, le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant vient nous soutenir, nous accompagner et nous structurer, nous les différents professionnels et faire exister La Petite Enfance sur le champ ministériel. Cet outil pensé notamment par un comité scientifique permet de questionner nos pratiques, les redéfinir et les sécuriser. Je vous joins l'adresse url afin de pouvoir vous l'appropriez et pouvoir en rediscuter sur différents temps proposés : https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2025-07/Referentiel-national-qualite-accueil-jeune-enfant-2025.pdf

En septembre, de nouveaux locaux nous sont proposés pour les temps collectifs et administratifs du RPE sur la commune de Champ sur Drac. Ce bel espace est un espace mutualisé avec le LAEP Bleu Citron et permet à tous, enfants, familles, assistantes maternelles de se sentir bien accueillis et de s'y installer.

En bref, un socle qui annonce de belles perspectives et encore et toujours de beaux projets montés par les professionnels pour nos tout-petits.

Camille Bonnet, directrice du SICCE

Divers

- La réforme du CMG : Son calcul a changé depuis ce mois de septembre afin de rapprocher le reste à charge des familles employeurs du reste à charge des familles utilisatrices de crèche. Pour les parents déjà employeurs, la bascule se fait automatiquement. www.caf.fr/ https://pajemploi.urssaf.fr

- Une aide pour les parents employeurs : La FEPEM met en place une nouvelle ligne téléphonique **gratuite** pour obtenir des informations utiles et des conseils : 09 78 45 51 76

- A partir du 1er octobre 2026, pour toute demande d'agrément et de renouvellement d'agrément, une nouvelle pièce est à joindre au dossier : l'attestation d'honorabilité (https://honorabilite.social.gouv.fr/qui-est-concerne/je-suis-assistante-maternelle)

- Rappel : https://www.1000-premiers-jours.fr On trouve ici des clés pour notre santé à tous et le développement de bébé.

- Pour les professionnels de la petite enfance : Invitation théâtre forum, réservez votre date : **jeudi 13 novembre 17h**

THEATRE FORUM

AVEC LA CIE EN JEU(X)

Dans le cadre de la CTG et du Projet Social de Territoire, imaginons collectivement des solutions pour l'accueil de la divesité , des enfants et des familles confrontés au handicap

Action à destination de l'ensemble des acteurs et partenaires de la CTG: élus, professionnels, directeurs de services, secrétaires, bénévoles ...

au minimum 2 personnes/commune pour les 15 communes du SICCE

Action coopérative : envoyez votre expérience de terrain avant le 9 octobre pour que la Cie puisse préparer des scénettes

Le 13 novembre 2025 : 17h-19h30

à salle culturelle Navarre de Champ sur Drac

20 Rue Hector Berlioz, 38560 Champ-sur-Drac

Entrée gratuite. Renseignements et réservation:
04 76 78 63 34 / 06 13 71 71 90-beatrice.gruber@lesicce.fr

SICCE

CHAMP SUR DRAC

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Isère

Des nouveaux locaux pour le RPE

Noter l'adresse des nouveaux locaux mis à disposition du RPE par la commune de Champ-sur-drac : **Ecole des Sittelles - 66 chemin des Gonnardières.**

Ainsi le Relais occupera cet espace les mardis et vendredis matin pour l'accueil collectif, et les lundis après-midi pour l'accueil administratif.

Les missions de la pmi

La **PMI** (Protection Maternelle et Infantile) est un service départemental gratuit qui accompagne les futurs parents et parents, de la grossesse aux 6 ans de l'enfant.

L'équipe de Vizille se compose d'une sage-femme, de 2 puéricultrices, d'un médecin, d'une gestionnaire et d'une cheffe de service

Les missions de la PMI sont nombreuses :

- Accompagnement des parents : conseils sur la parentalité, soutien à l'allaitement, information sur la santé et le développement de l'enfant.
- Soutien aux assistantes maternelles: délivrance des agréments et suivi des assistantes maternelles, Accompagnement dans l'exercice de leur pratique professionnelle et réponse à leurs questions.
- Consultation de puériculture : soutien à la parentalité, suivi du développement de l'enfant, informations et conseils dans tous les domaines de la vie quotidienne
- Consultation médicale : suivi de la santé et du développement des enfants jusqu'à 6 ans, dépistage des handicaps, vaccinations
- Bilan en école maternelle : réalisation d'un bilan de dépistage au cours de la quatrième année de l'enfant (vision, audition, langage, développement…)
- Prévention et protection de l'enfance : repérage des situations de vulnérabilité, actions de prévention et orientation vers les services adaptés.

La PMI est un partenaire de proximité, à l'écoute des besoins de chaque famille et des professionnels de la petite enfance.

Contacts : 04 76 78 32 32

La Charte d'accueil du Jeune Enfant

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est désormais inscrite dans la loi. Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en mode d'accueil individuel ou collectif. Elle pose les **conditions d'une identité professionnelle partagée** en faveur d'un **accueil bienveillant**, **respectant la diversité** des jeunes enfants et de leur famille.

CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

[GRANDS]

10 PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

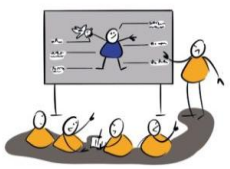

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Mise en page : www.lapetitebobine.eu - Illustrations : Héléna SALAZAR

Affiche offerte par L'ACEPP www.acepp.asso.fr

Livret disponible sur le site www.lesicce.fr

LES RÈGLES DE BASE DE LA CONSERVATION DES ALIMENTS

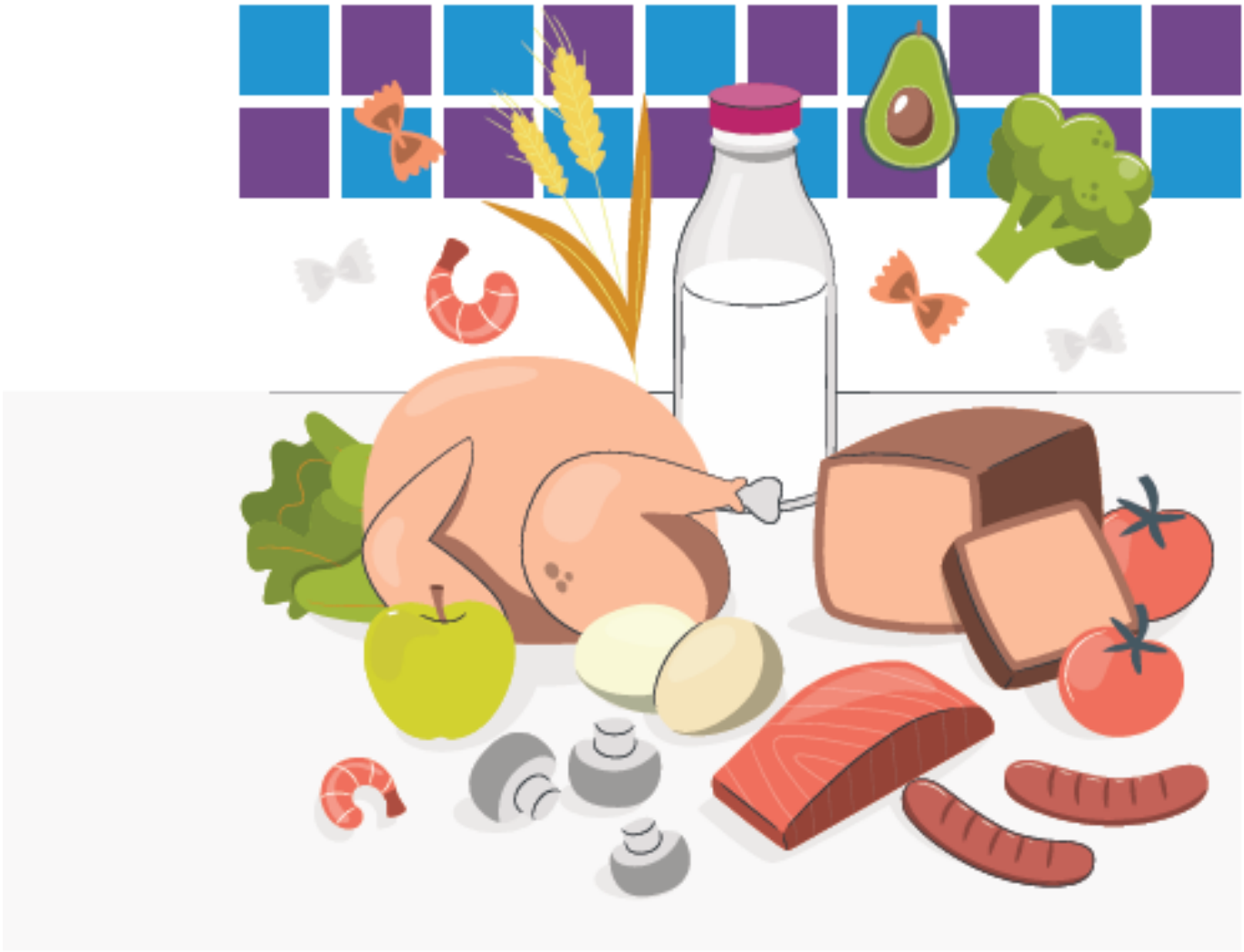

Au programme

- Les denrées alimentaires
- L'hygiène et la santé autour de la préparation des repas
- La maîtrise des températures
- La traçabilité et la gestion des toxi-infections alimentaires
- Le recueil, la conservation et le transport du lait maternel

TRANSPORT DES ALIMENTS

POUR L'ASSISTANTE MATERNELLE ET LE PARENT

Respecter la chaîne du froid des aliments :

Dès le lieu d'achat :

- Achetez les produits réfrigérés et surgelés **en dernier**.
- Utilisez **des sacs isothermes** pour le transport et limitez le **temps de trajet** entre le magasin et le domicile.

Une fois à la maison :

- Ôtez les **sur-emballages** (cartons de yaourts, etc.) et pensez au tri sélectif pour leur recyclage.
- Conservez **les aliments sensibles** (viandes, poissons, plats cuisinés) dans la zone la plus froide du réfrigérateur (4°C maximum)

Lors de la consommation :

- Respectez strictement **la date limite de consommation** (DLC) et limitez l'exposition des aliments sensibles à température ambiante
- Remettez-les au réfrigérateur immédiatement après usage **et consommez-les dans les 3 jours** une fois entamés.

CONTRÔLE DES PRODUITS

AVANT UTILISATION

Vérifiez toujours :

- Les dates limites de consommation (jetez tout produit périmé). Privilégiez l'anti-gaspillage en valorisant les produits consommables et compostez les déchets organiques.
- L'intégrité des conditionnements (pas de déchirure, conserve bombée, endommagée ou rouillée)
- La qualité des produits (absence de moisissure, gonflement, odeur désagréable)
- L'ouverture normale des conserves (doit faire un «pop» à l'ouverture)

Règles spécifiques :

- **Œufs** : coquille propre et intacte, ne pas les laver avant utilisation
- **Transport** : respectez la chaîne du froid avec sac réfrigéré et pain de glace
- **Préparations maison** : indiquez obligatoirement la date de fabrication
- **Préparations crues aux œufs** : déconseillées pour les jeunes enfants (mayonnaise, mousse au chocolat)

DÉLAIS DE STOCKAGE ET DE CONSOMMATION

La règle générale impose **une consommation immédiate des repas préparés**.

Après chaque repas, **les restes et préparations chauffées non consommées sont systématiquement jetés.** Pour limiter le gaspillage, il convient d'adapter les portions aux besoins et d'orienter les déchets organiques vers le compostage quand c'est possible.

Seuls les produits conditionnés non ouverts peuvent être conservés jusqu'à leur date limite de consommation, contrairement aux produits achetés à la coupe qui nécessitent une consommation rapide.

LE LAIT MATERNEL

Transport et conservation :

Le lait maternel doit être transporté congelé ou réfrigéré dans une glacière ou un sac isotherme avec pack de réfrigération, sans dépasser 1 heure de transport. Une fois arrivé, il se conserve dans le réfrigérateur (0 à 4°C) mais jamais dans la porte où les variations de température sont trop importantes. Le contenant doit obligatoirement porter le nom, prénom, jour, heure et quantité du recueil.

Consommation :

Le lait doit être consommé dans les 48h après le recueil ou dans les 24h après la sortie du congélateur. Pour le réchauffage, utilisez l'eau chaude ou un chauffe-biberon (jamais de micro-ondes). Agitez le biberon pour mélanger le lait et testez la température sur le poignet avant de le donner. Il doit être consommé dans la demi-heure.

Bon à savoir : L'odeur et l'aspect du lait peuvent varier (trouble, mousseux, couleur variable), c'est courant.

BIBERON AU LAIT INFANTILE

La conservation varie selon la température : un biberon préparé à température ambiante se conserve une heure, mais seulement trente minutes après réchauffage en raison du développement accéléré des germes.

Les biberons de lait liquide prêts à l'emploi constituent un cas particulier puisqu'ils ne se conservent pas après réchauffage.

HYGIÈNE DES PERSONNES

Les personnes souffrant de troubles gastro-intestinaux doivent être **préférentiellement exclues de la préparation des repas**.

Lors d'affections rhino-pharyngées (angine, rhume), les assistantes maternelles portent un masque couvrant nez et bouche pendant la manipulation des denrées alimentaires, en le remplaçant aussi souvent que nécessaire.

Toute blessure ou coupure **nécessite une protection adaptée** (gants à usage unique, pansements) lors de la manipulation des aliments.

Matheysine Communauté de communes — Oisans — SICCE — Trièves

Sources : https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-01/guide-ministeriel-mam.pdf, https://www.lesprosdelapetiteenfance.fr/article/assistante-maternelle-les-regles-de-base-de-la-conservation-des-aliments/ et https://www.ameli.fr/isere/assure/sante/themes/alimentation-0-3ans/préparer-biberon

Et Ministère des affaires sociales et de la santé : comment bien recueillir, conserver et transporter le lait maternel en toute sécurité) https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Depliant-lait-maternel-2013.pdf

Retour en image des animations de l'été

L'été 2025 a été riche en propositions, les enfants ont pu manipuler , découvrir, inventer, créer, partager, … , apprendre.

A la ferme

A l'abordage en partenariat avec la crèche « Pré en bulle » de Vaulnaveys-le-haut

Coquillages et crustacés en partenariat avec la crèche « les petites Canailles » de Saint Georges de Commiers

Le Relais fait son cinéma en partenariat avec le Centre de Loisirs de Séchilienne

Les marionnettes, c'est chouette en partenariat avec la crèche « Les p'tits drôles » de Vizille

Le cirque en partenariat avec la crèche « La ribambelle » de Jarrie

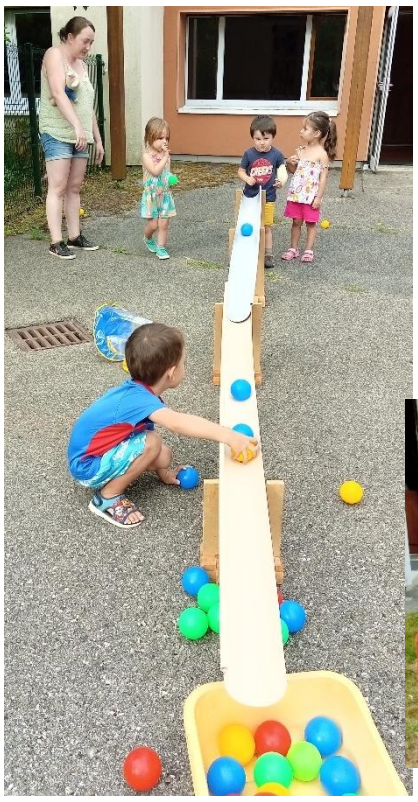

Les lancers et les roulés